



## COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

---

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, à l'unanimité des membres présents, que le discours du 1<sup>er</sup> Août 2021 soit prononcé par un duo homme-femme, pour saluer le cinquantenaire du droit de vote des femmes (*Grütli des femmes*)
- ✓ **Adopté**, à l'unanimité des membres présents, le rapport de la Commission des affaires sociales attribuant CHF 2500.- d'aide d'urgence à SOS Village d'Enfants Suisse, et CHF 3000.- à chacune des associations suivantes, Les Colis du Cœur, la Fondation Partage et Caritas Genève, pour l'aide aux personnes touchées par la pandémie dans le canton de Genève.
- ✓ **Adopté**, par neuf voix « pour », 4 voix « contre » et 4 abstentions, les conclusions du rapport de la Commission des Sports concernant les subventions au mouvement Junior 2019/2020.
- ✓ **Adopté**, par 14 voix « pour », deux voix « contre » et une abstention, les conclusions du rapport de la Commission Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité relatif à l'insertion du tram sur le territoire de la commune.
- ✓ **Adopté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, la Charte du Développement durable.
- ✓ **Adopté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, les conclusions du rapport de la Commission des finances relatif au budget de l'exercice 2021.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », décidant :
  1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de 12'094'233 CHF aux charges et de 11'018'593 CHF aux revenus, la perte totale présumée s'élevant à 1'075'640 CHF. Cette perte totale présumée se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1'075'640 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF.
  2. De maintenir le taux de centimes additionnels pour 2021 à 43 centimes.
  3. De fixer le taux de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 0 centime.
  4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de 5'631'802 CHF pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », décidant :

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2020 d'un montant total de 1'000'000 CHF sur les investissements suivants :

- Compte 1500.300.14040.20 Caserne des pompiers Epinglis	90'000 CHF	
<b>Total à charge de la rubrique 15.383 du compte de résultat</b>		<b>90'000 CHF</b>
- Compte 3410.201.14040.20 Stade de football, vestiaires et buvette	150'000 CHF	
- Compte 3420.602.14010.20 Cheminement piétonnier école, zone en Tire 2ème étape	350'000 CHF	
<b>Total à charge de la rubrique 34.383 du compte de résultat</b>		<b>500'000 CHF</b>
- Compte 7206.018.14032.20 Collecteur rte de Certoux : ch. Relai - rte St-Julien	190'000 CHF	
<b>Total à charge de la rubrique 72.383 du compte de résultat</b>		<b>190'000 CHF</b>
- Compte 7301.603.14033.20 13 éco-points - villages de Perly et Certoux 1ère tranche	220'000 CHF	
<b>Total à charge de la rubrique 73.383 du compte de résultat</b>		<b>220'000 CHF</b>

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2020 sous les rubriques :

15.383 pour un montant de 90'000 CHF  
34.383 pour un montant de 500'000 CHF  
72.383 pour un montant de 190'000 CHF  
73.383 pour un montant de 220'000 CHF

3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 1'000'000 CHF.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », décidant

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 151'100CHF pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
  3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022.
  4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », décidant
1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC destiné à l'installation d'une nouvelle alimentation en eau potable et l'installation d'une fontaine devant le cimetière de Perly-Certoux.
  2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique No 71.503, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
  3. D'amortir la dépense prévue mentionnée sous point 2 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 71.33 de 2021 à 2050.
  4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.
- ✓ **Décidé**, par trois voix « pour », huit voix « contre » et 6 abstentions, de refuser d'entrer en matière sur la motion « Installons une police municipale dans notre commune ».

**SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI**